

Zitierhinweis

Halpérin, Jean-Louis: Rezension über: Lauren Benton / Lisa Ford, *Rage for Order. The British Empire and the Origins of International Law, 1800–1850*, Cambridge (Mass.): Harvard University Press, 2016, in: *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 2017, 55, S. 236-238, DOI: 10.15463/rec.1586499368, heruntergeladen über Website



copyright

Dieser Beitrag kann vom Nutzer zu eigenen nicht-kommerziellen Zwecken heruntergeladen und/oder ausgedruckt werden. Darüber hinausgehende Nutzungen sind ohne weitere Genehmigung der Rechteinhaber nur im Rahmen der gesetzlichen Schrankenbestimmungen (§§ 44a-63a UrhG) zulässig.

Dans ce livre, les deux auteures poursuivent leurs travaux sur le monde colonial et ses rapports avec le droit. Lauren Benton, professeure à Vanderbilt University (Nashville) est bien connue des historiens et des juristes par ses livres antérieurs : *Law and Colonial Cultures*, où elle montrait que le pluralisme des empires a été paradoxalement favorable à l'émergence des ordres juridiques caractéristiques des États modernes, puis *A Search for Sovereignty*, où elle s'attachait à mettre en valeur l'inscription des empires dans la géographie des territoires (1). Lisa Ford (University of New South Wales) s'est fait pour sa part connaître par un ouvrage paru en 2010 sur le statut des indigènes dans les colonies britanniques de peuplement (2). Les deux historiennes développent leurs analyses sur le droit colonial et le droit international ou, plus exactement, sur les pratiques juridiques que nous avons pris l'habitude de classer, de manière récente et discutable, dans ces catégories juridiques d'apparence monolithique qualifiées de « droit colonial » et de « droit international ». Elles justifient le besoin de faire l'histoire et même la préhistoire (p. 6), ce que certains appellent l'archéologie, de ces branches du droit à travers l'analyse de pratiques concrètes, situées sur plusieurs terrains géographiques, afin de mieux comprendre les phénomènes de (pré-)globalisation, notamment au XIX^e siècle.

Dans ce livre, elles ont fait le choix d'enquêter sur l'empire britannique dans la première moitié du XIX^e siècle, quand le Royaume-Uni devient un « *global power* » à la faveur de sa victoire contre Napoléon. Dans cette période, les gouvernants britanniques ont été, selon les deux auteures, pris d'une véritable rage de l'ordre, multipliant des efforts frénétiques et polycentriques pour réformer les possessions impériales par le droit : le droit était « partout » (*law was everywhere*, p. 2) et aurait joué un rôle plus important que l'économie pour concevoir le monde de manière globale. Cette présence des circulations juridiques à l'intérieur de l'empire britannique est mise en parallèle avec les phénomènes contemporains de transplantation de la constitution de Cadix ou du Code Napoléon. À cette hypothèse sont associées deux orientations méthodologiques fortes. La première consiste à prendre des distances par rapport à l'histoire intellectuelle du droit international telle qu'elle a été illustrée avec talent par les travaux de Martti Koskenniemi, d'Antony Anghie et de David Armitage (3). Il ne s'agit pas de remettre en question les apports de ces analyses, mais de tenir compte des limites inhérentes à l'étude des grands auteurs classiques du droit international, l'impact pratique de leurs œuvres (les deux auteures donnent p. 20 l'exemple de Vattel) ayant été souvent surestimé. Une approche plus sensible du droit positif (et non des formes idéales de droit international) et des pratiques concrètes répond aux attentes des historiens comme des juristes positivistes. L'orientation complémentaire revient à minimiser aussi la portée des textes doctrinaux des juristes, comme ceux de John Austin ou plus tard de John Westlake au Royaume-Uni, en portant l'attention sur des fonctionnaires de terrain (comme les gouverneurs des colonies), sur les aventuriers agissant au nom de la couronne britannique (dans des expéditions navales comme devant les tribunaux) et même sur les mouvements de revendication (à travers des pétitions) et de révoltes. Les choix opérés dans *Rage for Order* ont l'intérêt de présenter une histoire complexe (« *a messy history* », p. 191) faite de divers désordres à l'intérieur de l'empire britannique et bien éloignée des présentations traditionnelles d'une marche linéaire vers le *self-government* des colonies. Les deux auteures se gardent de se laisser entraîner vers des jugements moralisateurs sur la domination coloniale ou, en sens contraire, sur l'action humanitaire des anti-esclavagistes et préfèrent mettre en lumière l'importance accrue des prérogatives de la Couronne pour installer au profit des gouverneurs un pouvoir « intermédiaire » (*middle power*) entre l'administration centralisée des colonies et les pressions exercées par les colons pour maintenir les pires abus. C'est ainsi que le Royaume-Uni, terre d'élection du libéralisme politique en métropole, a pu se faire le défenseur d'un despotisme à la française dans ses colonies.

Avec de tels points de départ, l'enquête déplace la focale, habituellement placée à la fin du XIX^e siècle dans l'histoire du droit international, vers la première moitié du XIX^e siècle et vers l'ensemble des territoires où les Britanniques sont intervenus, de l'Europe aux autres

continents. L'ouvrage se déploie dans une dizaine de terrains d'enquête, relativement peu connus, qui transportent le lecteur d'une partie du monde à une autre (parfois en suivant les itinéraires des mêmes agents coloniaux) : l'Australie avec ses *convicts* et l'arrestation d'un gouverneur de New South Wales par un lieutenant-colonel, les îles sous le Vent avec les abus des maîtres d'esclaves et les commissions d'enquête, la colonie du Cap avec ses juges ignorant l'anglais et appliquant le droit hollandais, Malte avec un rapport « pompeux » du juriste John Austin, Ceylan avec les luttes contre le royaume de Candie, les îles Ioniennes avec un long protectorat précédant leur remise à la Grèce, les côtes africaines avec leurs expéditions contre la traite négrière, Bornéo avec les aventures d'un *raja* britannique, la Polynésie avec une tentative de mainmise sur Tahiti avant celle des Français, le Rio de la Plata avec un jeu diplomatique subtil en Uruguay. Dans toutes ces configurations se sont posées aux Britanniques des questions sur les règles de droit applicables et la nature de la souveraineté. Les auteures montrent de manière très nuancée que l'intervention de *lawyers* (incluant d'anciens *convicts* en Australie) a donné un caractère juridique à des débats qui se terminent souvent, après des violences, par l'établissement de nouvelles normes juridiques. La masse des informations traitée est considérable, même si l'on peut regretter un certain manque de précision (sur les statuts de chaque colonie, sur les dates des nouveaux textes), voire d'attention aux comparaisons avec les pays de droit civil (l'Espagne est présentée p. 77 comme un pays sous l'empire du Code Napoléon, ce qui n'a jamais été le cas). De cet ouvrage passionnant, on retiendra trois interrogations susceptibles d'entretenir des débats futurs. D'abord, ne faut-il pas prendre en compte les polémiques de la fin du XVIII^e siècle, impliquant Burke et Bentham, à propos de la colonisation britannique au Bengale et en Amérique pour apprécier les développements du droit dans l'empire colonial en rapport avec le droit international ? En second lieu, l'emploi du terme « constitution » par les Britanniques correspond-il à un sens juridique précis dans une construction impériale empirique ? Enfin, l'organisation impériale a-t-elle vraiment influé sur le développement du droit international dans la seconde moitié du XIX^e siècle ?

Notes

- (1) Lauren Benton, *Law and Colonial Cultures. Legal Regimes in World History 1400-1900*, Cambridge University Press, 2002 et *A Search for Sovereignty. Law and Geography in European Empires 1400-1900*, Cambridge University Press, 2009.
- (2) Lisa Ford, *Settler Sovereignty: Jurisdiction and Indigenous People in America and in Australia 1788-1836*, Harvard University Press, 2010.
- (3) Martti Koskenniemi, *The Gentle Civilizer of Nations: The Rise and Fall of International Law 1870-1960*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001 ; Antony Anghie, *Imperialism, Sovereignty and the Making of International Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 et David Armitage, *Foundations of Modern International Thought*, Cambridge, Cambridge University Press 2013.